RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'Alimentation

Arrêté du 11 avril 2018
portant autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et notamment son article 2-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 241-1 ; R. 241-25 à R. 241-26 ;

Vu l'arrêté modifié du 3 mai 2010 relatif à l'organisation du contrôle des connaissances pour les vétérinaires dont le diplôme ne bénéficie pas d'une reconnaissance automatique en France ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2017 relatif aux épreuves pour l'année 2018 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 03 novembre 2017 visant les membres du jury autres que les membres de droit aux épreuves pour l'année 2018 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le procès-verbal des opérations du jury du contrôle des connaissances en date du 29 mars 2018 ;

ARRÊTE

Article 1er

L'autorisation d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux est accordée, par ordre de mérite, aux vétérinaires dont les noms suivent :

1. Madame AKROUT AYADI Khadija, 42 rue de la Varenne, 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES ;
2. Monsieur LAAGUIDI Mohamed, 7 rue Croix Moquet, 86200 LOUDUN ;
3. Madame KADHI EL CADHI Ahlem, chez RYM Zalila, 15bis, rue Jean-Jaurès, 60610 LACROIX SAINT-OUEN ;
4. Madame BRETAUDEAU RAZOARIVELONIRINA Tolotra, 23 rue Monseigneur Duparc, 29000 QUIMPER ;

5. Monsieur MAI Pierre-François, 27 chemin du Pesquié, 12850 ONET LE CHÂTEAU ;
6. Madame EL BAY Sarah, 2 boulevard Carnot - Appartement BB24, 94140 ALFORTVILLE ;
7. Madame FYFE Emily, BP. 457, 97615 LABATTOIR - MAYOTTE ;
8. Monsieur MEGHZIFENE Belkacem, 25, rue de Champclairot, 79000 NIORT ;
9. Monsieur SALAME Habib, 14 rue des Vaudées, 79100 MISSE ;
10. Madame SOUSAK CHEIKH Wafa, 5, rue de Strasbourg, 92000 NANTERRE ;
11. Monsieur BOULEFRAD Abed, 24 C boulevard de l'Europe, Appartement 7, 28100 DREUX ;
12. Monsieur NADJI Hadj, 2 place de Port au Prince - 75013 PARIS ;
13. Monsieur LOSADA FLORIANO Andres, 50 rue Marc Sangnier, 94700 MAISONS-ALFORT ;
14. Monsieur BENSLIMANE Nadir, 14 rue du Carouge, Bâtiment C, 91220 BRETIGNY-sur-ORGE ;
15. Monsieur THOMAS Christopher, 1345 route de Callas, 83490 LE MUY.

Article 2

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 11 avril 2018

Pour le Ministre et par délégation,

Le directeur général de l'alimentation,

P. DEHAUMONT

Le Directeur Général de l'Alimentation,
Patrick DEHAUMONT